



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec) J8Y 2T4 le mercredi 11 septembre 2019 à 20 heures.**

**Séance ordinaire  
11 septembre 2019**

***Étaient présents :***

Monsieur Mario Crevier, président  
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire (circonscription #1)  
Monsieur Pierre Leduc, commissaire (circonscription #2)  
Madame Christiane Hallée, commissaire (circonscription #3)  
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire (circonscription #4)  
Monsieur Christian Goulet, commissaire (circonscription #5)  
Madame Marthe Nault, commissaire (circonscription #6)  
Monsieur Serge Lafortune, commissaire (circonscription #7)  
Madame Francine Lorange, commissaire (circonscription #8)  
Monsieur Alain Gauthier, commissaire (circonscription #9)  
Monsieur Réjean Desjardins (circonscription #10)  
Monsieur Gilbert Couture, commissaire (circonscription #11)  
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)  
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)  
Monsieur René Laprise, commissaire parent (secondaire)  
Madame Chantale Lamoureux, commissaire (EHDA)

***Étaient également présents :***

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général  
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe  
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications  
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines  
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières  
Madame Touria Chraïbi, directrice du Service des ressources matérielles  
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'Information  
Madame Isabelle Lemay, directrice adjointe au Service des ressources éducatives  
Madame Maude Hébert, coordonnatrice aux communications

***Présence de journalistes :***

*Monsieur Antoine Trépanier pour Radio-Canada, accompagné d'un caméraman  
Yanick St-Denis pour 104.7 Fm  
Charles-Antoine Gagnon pour Le Droit*

***Également présence de Simon Dostie-Cormier, président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO).***

1. Ouverture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Mario Crevier, président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), souhaite la bienvenue et constate le quorum.

Il salue le personnel de direction des établissements suivants :

- Mme Nadia Corneau, directrice de CÉAPO
- Mme Janick Paquin, directrice de l'École Parc de la Montagne
- Mme Catherine Dubuc, directrice de l'École des Cavaliers

Il offre ses plus sincères condoléances aux personnes éprouvées par le décès d'un être cher.

Les condoléances s'adressent à :

- **Mme Sylvie Saint-Denis**, conseillère pédagogique, pour le décès de son père **M. Yves Saint-Denis**, décédé le 9 septembre 2019.

**C.C.-19-20-035** Monsieur Mario Crevier déclare la séance ouverte.

Il est 19 heures 06 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C.C.-19-20-036** Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le point 4.2 sera traité au point 7.7
- Le point 7.5 sera traité après le point 7.13
- Ajout de sujets au point 11 :
  - 11.1 Situation des écoles dans le secteur du Plateau (reportage de Radio-Canada)
  - 11.2 Piscine – École secondaire de l'Île

**Adoptée à l'unanimité**

3. Adoption des procès-verbaux

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**C.C.-19-20-037** Monsieur Alain Gauthier propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal du 28 août 2019 et de l'adopter avec les modifications suivantes :

- Page 11 : ajouter après la première ligne que Monsieur Serge Lafortune revient à la salle du Conseil à 21 heures 6 minutes.
- Monsieur Mario Crevier fait un rappel aux commissaires de signifier leur intérêt de participer au Comité de sélection – Dotation du personnel.
- Page 21 : modifier Madame Nathalie Villeneuve quitte la salle du Conseil à 22 heures 44 minutes Pr Madame Nathalie Villeneuve revient à la salle du Conseil à 22 heures 44 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Suivis

## 4. SUIVIS

4.1 Suivis des dernières séances

### 4.1 SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour les séances du 28 août 2019.

Des précisions sont ajoutés au suivi de la résolution C.C.-19-20-027 pour afficher travaux en cours et à la résolution C.C.-18-19-20 pour indiquer qu'un ordre de changement est déposé

## **4.2 SUIVIS DES TRAVAUX**

Ce point sera traité en même temps que le point 7.7.

## **5. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**

### **REPRÉSENTATIONS**

29 août 2019	Rentrée scolaire pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes.
3 septembre 2019	Rentrée scolaire pour le primaire et le secondaire.
5 septembre 2019	Déjeuner de la rentrée au Centre d'éducation des adultes Mgr-Lucien-Beaudoin.

### **INSCRIRE À VOTRE AGENDA**

12 septembre 2019	Foire des métiers – École des métiers spécialisés Asticou.
18 septembre 2019	Inauguration du terrain synthétique de l'École secondaire Grande-Rivière.
24 septembre 2019	Centraide Outaouais – Déjeuner de lancement de la campagne.
25 septembre 2019	Foire des services – École secondaire de l'Île.
1 <sup>er</sup> octobre 2019	Soirée d'information publique – Création du bassin de la nouvelle École secondaire 040 dans le secteur ouest – Aylmer et modification du bassin de l'École secondaire Grande-Rivière.
13 octobre 2019	Bouge-Bouge Cross-country – Stade de l'École secondaire Mont-Bleu.
22 octobre 2019	Soirée d'information publique – Création du bassin de l'École 036.
6 décembre 2019	Gala du personnel.
27 février 2020	Forum des adultes.
2 avril 2020	Souper de la Fondation CSPO.
8 avril 2020	Soirée reconnaissance.
Année scolaire 2019-20	Pelletée de terre pour la construction de nouvelles écoles.

## **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Simon Dostie-Cormier, président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO).

M. Dostie-Cormier s'est adressé au Conseil des commissaires pour demander quand de nouveaux canaux de communication seront mis en place entre la Commission scolaire et la SSSO afin que le syndicat et ses membres soient informés en temps opportun des enjeux qui les concernent, notamment en ce qui a trait à la situation à l'École Saint-Paul.

## **7. DOSSIERS**

### **7.1 CESSIION DE FIBRES OPTIQUES À LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Considérant les besoins de la municipalité de la Pêche de pouvoir offrir un service Internet haute vitesse à ses résidants, commerces et entreprises ;

Considérant que la municipalité de la Pêche est un des quatre (4) membres partenaires du « Réseau de fibre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) et de ses partenaires » du programme Villages branchés du Québec ;

Considérant l'annonce par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de l'agrandissement de l'école au Cœur-des-Collines ;

Considérant l'intention de la CSPO d'aliéner les bâtiments des anciennes écoles primaires suivantes :

- Immeuble Ste-Thérèse, Lac-des-Loups ;
- Immeuble St-Joseph, Farrellton ;

Considérant que la CSPO est propriétaire de six (6) fibres optiques excédentaires non utilisées entre l'École secondaire des Lacs et l'immeuble Ste-Thérèse de Lac-des-Loups ainsi que de six (6) fibres optiques non utilisées disponibles entre l'École secondaire des Lacs et l'immeuble St-Joseph de Farrellton, pour un total de douze (12) fibres optiques ;

Considérant que les frais d'entretien annuels ainsi que les frais de servitudes annuels pour ces douze (12) fibres optiques représentent un montant total de 24 583,50\$ par année du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et de 27 041,85\$ par année du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025, date initiale de la fin de la convention pour l'entretien du lien de fibres optiques avec la compagnie C3F Télécom inc. ;

**C.C.-19-20-038** Monsieur Alain Gauthier propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) approuve une cession graduelle, jusqu'à la fin de la présente convention d'entretien le 30 juin 2025, des douze (12) fibres optiques ciblées en fonction des besoins de la municipalité de La Pêche sous la réserve des conditions suivantes :

- l'approbation du MEES pour la cession des fibres optiques ciblées ;
- l'approbation du MEES pour l'aliénation des immeubles Ste-Thérèse de Lac-des-Loups et St-Joseph de Farrellton ;
- le transfert des frais annuels de servitude et d'entretien pour les fibres cédées ;
- le paiement par la municipalité de la Pêche de tous les frais inhérents à la cession des fibres optiques ;
- le droit d'un premier refus de la part de la CSPO advenant que la municipalité de la Pêche veuille se départir de fibres cédées dans le cadre de cette transaction ;
  - o un premier refus permettrait à la CSPO de reprendre les fibres moyennant le transfert, aux mêmes termes et conditions, des frais d'entretien et de servitudes annuels.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Antoine Gomis quitte la salle, il est 19 heures 25 minutes.*

7.2 Approbation « Projet aux fins de consultations – Définition du bassin de population de l'École 036 et modification du bassin de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais

## **7.2 APPROBATION « PROJET AUX FINS DE CONSULTATIONS – DÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE 036 ET MODIFICATION DU BASSIN DE L'ÉCOLE DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE ET DE L'ÉCOLE DU MARAIS**

Considérant l'ouverture prévue de l'école 036 en septembre 2020 dans le secteur urbain centre du territoire de la Commission scolaire ;

Considérant que des réponses du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont attendues quant aux demandes d'ajouts d'espace pour de déploiement des classes de niveau préscolaire 4 ans et de la demande d'une nouvelle école dans la partie nord du secteur urbain centre ;

Considérant que les bassins des écoles du secteur urbain centre (École du Plateau, École des Deux-Ruisseaux, École de l'Amérique-Française, École du Marais et Future École 036) devront être redéfinis une fois que les réponses du MEES seront connues ;

Considérant la nécessité de revoir les bassins de population de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais pour la création du bassin de démarrage de l'École 036 ;

Considérant la *Politique de consultation (04-09-20)*;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport ;

**C.C.-19-20-039** Monsieur Frédéric Barbeau propose :

**A.** de procéder à la consultation des instances concernées (comité de parents, comité consultatif de gestion et conseils d'établissement) en vue de déterminer le bassin de population de démarrage de l'École 036 et de modifier les bassins de population de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, comme présenté dans le document *Création du bassin de la nouvelle école (036) dans le secteur du Plateau impliquant les modifications des bassins de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais à compter de l'année scolaire 2020-2021*;

**B.** de tenir une soirée d'information pour les résidents du secteur urbain centre;

**C.** d'adopter l'échéancier comme présenté;

Date	Actions	Responsables	Commentaires
4 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation de l'état de la situation</li><li>Analyse des hypothèses</li><li>Recommandation au Conseil des commissaires</li></ul>	Comité de l'organisation scolaire et du transport (COST)	
11 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>Adoption d'une résolution afin de procéder à la consultation des instances concernées sur l'hypothèse retenue</li></ul>	Conseil des commissaires (CC)	Politique de consultation CSPO – 04-09-20 point 5.1  Priorisation d'un choix ou d'une hypothèse
17 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation et consultation au CCG</li></ul>	D. G. Dir. adj. OST	19 mars 2019

<b>Date</b>	<b>Actions</b>	<b>Responsables</b>	<b>Commentaires</b>
8 octobre 2019  C.E. des écoles touchées par les modifications	Présentation de l'hypothèse retenue aux Conseils d'établissement des écoles : - École de l'Amérique-Française - École du Marais	Président du COST Président du Conseil des commissaires  Commissaires des secteurs concernés  D.G. Dir. adj. OST	Invitation aux membres des conseils d'établissement concernés  Les commentaires seront acheminés à l'OST.
15 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation et consultation</li> <li>Comité de parents</li> </ul>	D. G. Dir. adj. OST	Les commentaires seront acheminés à l'OST.
21 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt au CCSEHDAA</li> </ul>	D.G. Dir. adj. SRÉ	
22 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour de consultation du CCG</li> </ul>	D. G. Dir. adj. OST	Les commentaires seront acheminés à l'OST.

<b>Date</b>	<b>Actions</b>	<b>Responsables</b>	<b>Commentaires</b>
22 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soirée d'information publique pour les résidents du secteur urbain centre</li> </ul>	Président du COST  Président du Conseil des commissaires  Commissaires des secteurs concernés  D.G. et Dir. adj. OST	Invitation aux parents concernés. Les commentaires seront acheminés à l'OST.

Date	Actions	Responsables	Commentaires
19 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour de consultation du Comité de parents</li> </ul>	D. G. Dir. adj. OST	Les commentaires seront acheminés à l'OST.
Novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de la synthèse de la consultation;</li> <li>Rapport d'analyse;</li> <li>Recommandation pour le Conseil des commissaires.</li> </ul>	OST	
4 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt du rapport final et recommandation au Conseil des commissaires</li> </ul>	Comité de l'organisation scolaire et du transport (COST)	
11 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation pour adoption au Conseil des commissaires</li> </ul>	CC	

**D.** de recommander la création du bassin de l'École 036 et de modifier les bassins de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais;

**i.** École 036

Le bassin de cette école est composé d'une partie du bassin de l'École du Marais et d'une partie du bassin de l'École de l'Amérique-Française.

En partant d'un point situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Europe et du boulevard du Plateau, suivre ce dernier jusqu'à la frontière du bassin de l'École du Marais, située au nord de la rue des Scouts. À partir de ce point, se diriger vers l'est jusqu'au boulevard des Allumetières. Par la suite, suivre ce boulevard jusqu'à la hauteur de la limite de la rue de l'Atmosphère. Se diriger vers l'ouest jusqu'à la hauteur de la rue de Bruxelles. Se diriger vers le nord jusqu'au point de départ.

**ii.** École de l'Amérique-Française

En partant d'un point situé à l'intersection sud-ouest du chemin Pink et du boulevard des Grives, se diriger vers le nord jusqu'à la hauteur de l'impasse du Cyclone, en incluant les adresses des résidences situées du côté ouest du boulevard des Grives, en excluant les numéros civiques 749, 757 et 759.

Se diriger vers l'ouest jusqu'à la hauteur de la rue du Zéphyr et se diriger ensuite vers le nord jusqu'à la hauteur de la promenade de la Gatineau. Se diriger vers l'ouest jusqu'au chemin Notch et ensuite vers le sud jusqu'au chemin de la Montagne. À partir de cette intersection, se diriger vers l'ouest jusqu'au chemin Vanier. Se diriger vers le sud jusqu'à l'intersection nord du boulevard d'Amsterdam, en incluant les résidences de la rue des Roches. Suivre le boulevard d'Amsterdam en direction nord-est, en incluant les résidences du côté nord du boulevard, jusqu'à la hauteur de la rue de Munich. En incluant les résidences de cette rue, se diriger vers le nord jusqu'au chemin Pink, en passant entre la rue de la Petite-Ourse et la rue d'Andromède, en incluant les résidences situées à l'ouest du numéro civique 231 de cette rue.

### iii. École du Marais

À partir d'un point situé à l'intersection sud-ouest du boulevard des Grives et du boulevard des Allumetières, se diriger vers le sud jusqu'à la rue des Parulines, en excluant cette rue. Se diriger vers l'ouest jusqu'à la rue de l'Alouette, en excluant cette rue.

Se diriger vers le sud jusqu'à la hauteur du chemin McConnell. En excluant les résidences de ce chemin, se diriger vers l'ouest jusqu'au chemin Vanier. Se diriger vers le nord jusqu'au boulevard d'Amsterdam, en incluant les résidences des chemins Vanier et Antoine-Boucher.

À partir du boulevard d'Amsterdam, se diriger vers l'est, en incluant les résidences du côté sud de ce boulevard, jusqu'au boulevard du Plateau. En incluant les résidences du côté ouest de ce chemin, se diriger vers le sud, au nord de la rue des scouts. Enfin, se diriger vers l'est jusqu'au boulevard des Allumetières pour revenir au point de départ.

Note : À moins d'indication contraire, les résidences des rues, des boulevards, des chemins ou des avenues mentionnés dans les descriptions des bassins de population sont incluses dans le bassin décrit.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Antoine Gomis revient à la salle, il est 19 heures 27 minutes.*

7.3 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau – Projet d'aménagement et d'embellissement de la cour de l'École Euclide-Lanthier

### **7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'EMBELLEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER**

Ce sujet est reporté à la séance du 9 octobre 2019.

7.4 Représentation auprès de divers organismes

### **7.4 ÉCOLE SAINT-PAUL**

Considérant le sinistre qui a frappé l'École Saint-Paul ;

Considérant les coûts supplémentaires qui furent occasionnés par ce sinistre, tel que les coûts de transport pour relocaliser les élèves à Chelsea ;

Considérant que les rénovations de l'École Saint-Paul ne furent complétées à temps pour la rentrée ;

Considérant les coûts supplémentaires qui furent occasionnés par cette situation, tel que l'offre de service de garde gratuit pour la première semaine dans un centre communautaire pour les élèves du préscolaire ;

Considérant que par le passé, ces dépenses afférentes à un sinistre furent généralement couvertes par le budget central de la CSPO et non les budgets écoles ;

Considérant le souhait de codifier par décision formelle cette pratique informelle ;



**C.C.-19-20-040** Monsieur Alain Gauthier propose que les coûts supplémentaires imputables au sinistre de janvier 2019 et des retards dans la rénovation des locaux affectés soient assumés par le budget central de la CSPO ou les allocations pour les sinistres afin de ne pas pénaliser le budget de l'École et du service de garde de l'École Saint-Paul ;

et ;

qu'advenant de futurs sinistres, la même pratique soit suivie.

**Adoptée à l'unanimité**

7.6 Boîtes de dons sur les terrains des écoles

## **7.6 BOÎTES DE DONS SUR LES TERRAINS DES ÉCOLES**

**C.C.-19-20-041** Le Conseil mandate la direction générale de discuter avec la Ville de Gatineau en lien avec le règlement municipal sur les boîtes de dons sur les lieux institutionnels.

**Adoptée à l'unanimité**

En réponse à la question de Madame Nathalie Villeneuve, Monsieur Jean-Claude Bouchard indique qu'il n'y a pas de protocole d'entente qui lie la CSPO à 3R Québec. Suite à une présentation en Comité consultatif de gestion les directions intéressées ont fait la demande directement auprès de l'organisme pour avoir une boîte à leur école.

Il y a présentement une boîte de collecte aux écoles suivantes :

- École Saint-Paul
- École du Village

7.7 Recommandation du directeur général en lien avec les mesures à adopter pour atteindre les objectifs des travaux à être réalisés

## **7.7 RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE EN LIEN AVEC LES MESURES À ADOPTER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DES TRAVAUX À ÊTRE RÉALISÉS**

**C.C.-19-20-042** Le Conseil mandate la direction générale de mettre en place le plan proposé, et ce, dans les plus brefs délais.

### Propositions de la Direction générale

- Rapport en temps réel à l'intention du comité d'immobilisation et du conseil des commissaires sous forme de tableau de bord (type de projet, échéancier, estimation et coût réel lorsque terminé, chargé de projet, état d'avancement, justification) :
  - Les projets d'AMT et de maintien des bâtiments réalisés et non réalisés (années antérieures) /Conseil d'octobre ;
  - Les projets des établissements réalisés et non réalisés (années antérieures) /Conseil d'octobre ;
  - Les projets en lien avec un sinistre terminé et non terminés/Conseil d'octobre ;
  - Les situations d'urgence rencontrées à ce jour/conseil d'octobre ;
  - Le plan d'immobilisation de la CSPO (année courante) (À noter que ce plan est global et révisé annuellement par le comité d'immobilisation. Il ne représente pas un engagement formel car les projets doivent être sélectionnés annuellement en fonction des priorités du moment et la disponibilité budgétaire) /Conseil de novembre ;
  - Les projets d'AMT, de maintien des bâtiments et des établissements (année courante) /Conseil de novembre ;
- Les projets d'ajouts d'espaces/Suivis à tous les conseils; • Les projets de l'été 2019/Conseil de septembre ou d'octobre ;
- Le calendrier des rencontres du comité d'immobilisation et du comité de travail du conseil des commissaires/Conseil d'octobre ;
- Le calendrier de réalisation de l'engagement conjoint de la DG et de la DSRM/ Conseil d'octobre.

Monsieur Gilbert Couture demande le vote :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
12	1	2

**Adoptée à la majorité**

7.8 Soumissions – Projet  
« Remplacement de la  
génératrice à l'École au  
Cœur-des-Collines  
(Immeuble Sainte-Cécile)

### **7.8 SOUSSIONS – PROJET - « REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE » À L'ÉCOLE AU CŒUR-DES COLLINES (IMMEUBLE SAINTE-CÉCILE)**

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 18-19-39 ;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre de la Mesure 50621 de maintien d'actifs immobiliers années scolaires 2018-2019 ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par la firme d'ingénieur WSP ;

**C.C.-19-20-043** Monsieur Réjean Desjardins propose que le contrat relatif au projet « Remplacement de la génératrice à l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble Sainte Cécile) » 18-19-39, soit accordé à l'entreprise GESTION DMJ située au 57, Route 105, suite 200 Chelsea (Québec) J9B 1L3, au montant de 79 750,00 \$ (avant taxes) soumission déclarée la plus basse.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Serge Lafortune demande d'enlever le mot "déclarée" dans la résolution et ajouter le mot "conforme".

7.9 Soumissions – Travaux de démolition et de décontamination – École secondaire Mont-Bleu (Immeuble sinistré)

**7.9 SOUSSIONS – TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉCONTAMINATION – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU (IMMEUBLE SINISTRÉ)**

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-08 ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme de professionnels Mercier Pfalzgraf Architectes Inc. d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**C.C.-19-20-044** Madame Chantale Lamoureux propose que le contrat relatif au projet « Travaux de démolition et de décontamination » - École secondaire Mont-Bleu (Immeuble sinistré) soit accordé à l'entreprise 176026 Canada Inc. Amor construction, située au 14, chemin Richard, suite 1, La Pêche (Québec) J0X 2W0, au montant de 4 158 888,00 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

**Adoptée à l'unanimité**

*En réponse à la question de Monsieur Serge Lafortune, il est indiqué que l'échéancier doit être révisé mais qu'il y a un délai minimal d'un mois.*

*En réponse à la question de Madame Chantale Lamoureux, Monsieur Mario Crevier indique que la CSPO a reçu une subvention pour le projet en entier.*

7.10 Soumissions – Aménagement d'un abri pour classe verte

**7.10 SOUSSIONS – AMÉNAGEMENT D'UN ABRI POUR CLASSE VERTE**

Considérant les termes de notre appel d'offres sur invitation No.19-20-21 ;

Considérant que lesdits travaux sont prévus dans le projet d'aménagement de la cour de l'École Euclide-Lanthier ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles ;

**C.C.-19-20-045** Madame Christiane Hallée propose que le contrat relatif au projet « Aménagement d'un abri pour classe verte » - École Euclide-Lanthier soit accordé à la firme Tessier Récréo-Parc Inc. située au 825, rue Théophile Saint Laurent, Nicolet (Québec) J3T 1A1, au montant de 40 208,00 \$ (avant les taxes) soumission la plus basse conforme.

Monsieur Alain Gauthier demande le vote :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
11	2	2

**Adoptée à la majorité**

7.11 Soumissions – Projet  
« Reconstruction du mur du  
gymnase » – École des  
Deux-Ruisseaux

## **7.11 SOUMISSIONS – PROJET « RECONSTRUCTION DU MUR DU GYMNASE » - ÉCOLE DES DEUX-RUISSEAUX**

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.18-19-259 ;

Considérant les dommages au mur du gymnase de l'école des Deux-Ruisseaux suite à l'incident du 18 juin 2019 ;

Considérant l'analyse des soumissions et les recommandations des professionnels de la firme d'architectes Mercier Pfalzgraf Architectes Inc. ;

**C.C.-19-20-046** Madame Nathalie Villeneuve propose que le contrat relatif au Projet « Reconstruction du mur du gymnase – École des Deux-Ruisseaux 18-19-259 » soit accordé à l'entreprise Defran Inc. située au 55, Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7, au montant de 56 422,00 \$ (avant taxes) soumission la plus basse conforme.

**Adoptée à l'unanimité**

7.12 Modification au contrat  
– ordre de changement No.  
4 – Projet « Ventilation  
phase 2 » - École des  
métiers spécialisés Asticou

## **7.12 MODIFICATION AU CONTRAT – ORDRE DE CHANGEMENT No. 4 – PROJET « VENTILATION PHASE 2 » - ÉCOLE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ASTICOU**

Considérant la résolution C.C.-18-19-088 adoptée le 20 février 2019 ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.18-19-86 ;

Considérant la nécessité d'apporter des travaux additionnels sur la toiture ;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10% du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme ;

Considérant l'analyse des soumissions et les recommandations des professionnels en ingénierie de la firme Cosmel ;

**C.C.-19-20-047** Madame Anne DomPierre propose que la Modification au contrat - Ordre de changement No. 4 - Projet « Ventilation phase 2 » - École des métiers spécialisés Asticou soit accordé à la firme Ventilation Clodair Inc. située au 640 A, rue Auguste Moudoux, Gatineau (Québec) J9J 3K3, au montant de 5 592,74 \$ (avant taxes).

Montant du contrat :	260 598,70 \$
ODC #1	235,75\$
ODC #2	4 845,61\$
ODC #3	18 131,90\$
ODC #4	5 592,74\$
<b>Montant total du contrat :</b>	<b>289 404,70\$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

Huis clos

**C.C.-19-20-048** Monsieur Serge Lafortune propose de décréter un huis-clos.

Il est 20 heures 11 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

**C.C.-19-20-049** Monsieur Serge Lafortune propose la levée du huis-clos.

Il est 22 heures 9 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

**C.C.-19-20-050** Monsieur Frédéric Barbeau propose de prolonger la séance de 30 minutes.

Il est 22 heures 10 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

7.13 Modification à la structure administrative

**7.13 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2019-2020**

Considérant la résolution C.C.-18-19-175 ;

Considérant la nécessité de réviser la structure administrative des cadres 2019-2020 ;

Considérant les discussions faites avec les membres du Conseil des commissaires en comité de travail le 27 juin 2019 ;

Considérant la recommandation du directeur général ;

**C.C.-19-20-051** Monsieur Mario Crevier propose d'abolir le poste d'agente ou agent d'administration au Service des ressources matérielles rétroactivement au 12 juillet 2019.

Monsieur Frédéric Barbeau demande le vote :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
6	7	2

Monsieur Mario Crevier demande la reconsidération du vote :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
10	5	0

Monsieur Mario Crevier demande le vote sur l'abolition du poste d'agente ou agent d'administration au Service des ressources matérielles rétroactivement au 12 juillet 2019 :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
7	8	1

**Rejeté à la majorité**

7.14 Entente-grief

**7.14 ENTENTE GRIEF**

Sujet retiré de l'ordre du jour

## 7.5 ÉCOLE 036

Le Conseil demande une mise à jour de l'appel d'offres pour ce projet.

## 8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Bonjour,

Vous recevez le rapport mensuel de la Direction générale.

### **NOUVELLES MINISTÉRIELLES**

- En lien avec son Plan d'action numérique, le MEES organise la Journée du numérique en éducation et en enseignement supérieur à l'intention du personnel des établissements scolaires qui se tiendra le 8 novembre.
- Le 17 septembre, rencontre de démarrage du chantier des projets d'infrastructures scolaires retenus par le MEES en juin dernier.
- 250 nouvelles classes de préscolaires 4 ans à plein temps ont été implantées dans les commissions scolaires.

### **NOUVELLES CSPO**

- Dépôt de l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour la nouvelle école secondaire 040, le 11 septembre 2019.

### **REPRÉSENTATIONS**

3 septembre      ▸ Rentrée scolaire et tournée des écoles.

Jean-Claude Bouchard, directeur général

## 9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre aura lieu le 15 octobre 2019.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES EHDAA

Il n'y a pas de rencontre avant octobre.

## 11. NOUVEAUX SUJETS

### 11.1 ÉCOLE DANS LE SECTEUR DU PLATEAU (reportage de Radio-Canada)

Demande d'explication en lien avec le reportage de Radio-Canada sur les écoles du Plateau – Pénurie d'autobus et transport scolaire.

### 11.2 PISCINE - ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE

Demande d'explication sur les travaux effectués à la piscine de l'École secondaire de l'Île.

## 12. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucune correspondance ou dépôt de document.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.C.-19-20-053** Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 22 heures 36 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivis
  - 4.1 Suivis des dernières séances
  - 4.2 Suivis des travaux
5. Message de la présidence
6. Période d'intervention du public
7. **DOSSIERS**
  - 7.1 Cession de fibres optiques à la municipalité de La Pêche
  - 7.2 Approbation « Projet aux fins de consultations – Définition du bassin de population de l'École 036 et modification du bassin de l'École de l'Amérique-Française et de l'École du Marais
  - 7.3 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau – Projet d'aménagement et d'embellissement de la cour de l'École Euclide-Lanthier
  - 7.4 École Saint-Paul
  - 7.5 Boîtes de dons sur les terrains des écoles
  - 7.6 Recommandations du directeur général en lien avec les mesures à adopter pour atteindre les objectifs des travaux à être réalisés
  - 7.7 Soumissions – Projet - « Remplacement de la génératrice à l'École au Coeur-des-Collines (Immeuble Sainte-Cécile)
  - 7.8 Soumissions – Travaux de démolition et de décontamination – École secondaire Mont-Bleu (Immeuble sinistré)
  - 7.9 Soumissions – Aménagement d'un abri pour classe verte
  - 7.10 Soumissions – Projet « Reconstruction du mur du gymnase » - École des Deux-Ruisseaux
  - 7.11 Modification au contrat – Ordre de changement No. 4 – Projet « Ventilation phase 2 » - École des métiers spécialisés Asticou
  - 7.12 Modification à la structure administrative des cadres 2019-2020
  - ~~7.13 Entente grief (sujet retiré)~~
  - 7.5 École 036
8. Rapport du directeur général
9. Rapport du Comité de parents
10. Rapport du Comité des services EHDAA
11. Nouveaux sujets
  - 11.1 École dans le secteur du Plateau (reportage de Radio-Canada)
  - 11.2 Piscine – École secondaire de l'Île
12. Correspondance et dépôt de documents
13. Levée de la séance